CME du 4 décembre 2018

Motion sur le PGFP

La CME de l'AP-HP se félicite des importantes opérations d'investissement hospitalier prévues au PFGP 2019-2023. Ces investissements sont indispensables pour répondre aux besoins des patients.

La CME de l'AP-HP soutiendra toutes les évolutions structurelles qui améliorent l'utilisation de nos ressources dès lors qu'elles sont fondées sur un projet médical cohérent et adapté à l'évolution des besoins, à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, et au progrès médical.

Elle ne peut toutefois souscrire à un PGFP qui prévoit des restrictions budgétaires à hauteur de 260 M€ (52 M€ / an) sur la masse salariale, entraînant une diminution des effectifs. Elle constate que, chaque année, l'activité devra augmenter de 1,1 % pendant que les recettes afférentes n'augmenteront que de 0,5 %.

LA CME de l'AP-HP demande qu'il soit mis fin à la baisse continue des tarifs qui plonge les hôpitaux dans des plans d'efficience sans fin et contribue au grave problème d'attractivité de l'hôpital public, avec, pour les médecins, de plus en plus de spécialités médicales en tension.

Elle ne comprendrait pas que le dynamisme du virage ambulatoire pris par l'AP-HP, bénéfique pour les patients – de surcroît, demandé par les pouvoirs publics, – continue à la pénaliser budgétairement.

Le malaise des équipes médicales et soignantes doit être entendu. La pression budgétaire incessante doit être relâchée.

Tout en reconnaissant la qualité de la négociation budgétaire menée par la direction générale dans le cadre des contraintes qui lui sont imposées, la CME de l'AP-HP ne peut approuver un PGFP qui alourdit les efforts déjà demandés dans celui qu'elle avait rejeté le 5 décembre 2017.